



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Nord

## Division des Personnels Enseignants du premier degré Public

**DPEP**

**Bureau des Gestions Mutualisées**

Dossier suivi par :

Nathalie HECQUET

Chef de bureau

Tél : 03 20 62 31 91

Pauline DEUDON

Adjointe cheffe de bureau

Tél : 03 20 62 31 30

Mél : dsden59.dpep-bgm@ac-lille.fr

Hôtel Académique

144 rue de Bavay

BP669

59033 Lille cedex

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier  
degré public de l'Académie de Lille

S/c de Mesdames les Directrices  
et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames les Inspectrices et  
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs  
d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges

Lille, le 26 mars 2026

**Objet : campagne complémentaire d'accueil en détachement des professeurs des écoles dans le corps des professeurs certifiés.**

**Référence :**

- note ministérielle DGRH B-2 du 4 novembre 2025 - Bulletin Officiel n°43 du 13 novembre 2025

- note ministérielle DGRH B-2 du 18 mars 2026

Par note en date du 18/03/2026, le Ministère ouvre une nouvelle campagne d'accueil en détachement, réservée aux professeurs des écoles, dans le corps des professeurs certifiés.

### I- Procédure et calendrier

**La campagne complémentaire se déroulera selon les modalités en vigueur lors de la campagne annuelle, à savoir une gestion entièrement dématérialisée des demandes de détachement via l'application « PEGASE »**

- 1) Les candidats au détachement saisissent leur candidature uniquement en ligne sur l'application « PEGASE », accessible via le lien ci-dessous : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>
- 2) La phase de candidature est arrêtée par le MEN **du 07/04/ au 17/04/2026 inclus**, date au-delà de laquelle l'application « PEGASE » sera inaccessible.
- 3) La phase de candidature étant ouverte pendant les vacances de printemps, les candidats informeront parallèlement les IEN de leur démarche.
- 4) Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Les enseignants doivent impérativement se reporter à l'annexe 7 du BO cité en référence qui liste les pièces justificatives obligatoires à joindre lors du dépôt de la candidature sur l'application « PEGASE ».

### **5) Important : avis de l'IA-DASEN**

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'avis de l'IA-DASEN sera recueilli directement par les services de gestion sur l'annexe 6 (formulaire figurant dans l'application PEGASE intitulé : avis du supérieur hiérarchique du candidat au détachement).**

**Il est donc inutile de contacter les services pour déposer cet avis dans l'application « PEGASE », lequel sera déposé par l'administration ultérieurement.**

II- Instruction du dossier

Les services du Rectorat sont chargés de l'étude des dossiers durant la période **du 20/04 au 07/05/2026**.

Seuls les dossiers recueillant l'avis favorable de Madame la Rectrice pour un accueil en détachement seront transmis à compter du **11/05/2026** aux services du Ministère, pour instruction.

La décision d'accueil en détachement, arrêtée par le Ministère de l'Education nationale, sera transmise au plus tard le **15/06/2026**.

J'attire votre attention sur le fait que l'avis favorable ne vaut pas accord de détachement, celui-ci restant subordonné aux besoins identifiés pour chaque discipline du 2<sup>nd</sup> degré.

Pour la Rectrice, et par délégation,  
L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Éducation nationale du Nord.



Olivier COTTET